

À affranchir

Les réformes du CWATUP et du CoBAT  
Colloque *Jurimpratique* 12 novembre 2009

Éditions Larcier  
Fond Jean-Pâques 4

1348 Louvain-la-Neuve



# colloque informations

## Date et heure

Jeudi 12 novembre 2009  
De 8h30 à 17h00

## Lieu et plan

Centre culturel et de congrès de  
Woluwe-Saint-Pierre  
Auditorium  
Avenue Charles Thielemans 93 • 1150 Bruxelles  
<http://www.woluwe.be/congres/index.htm>

## Frais d'inscription

- 270,00 €  
Les frais d'inscription comprennent la participation au colloque, le lunch, les pauses-café, un an d'abonnement à prix réduit à *Jurimpratique* et un exemplaire du CWATUP et du CoBAT coordonnés.
- 220,00 €  
Les frais d'inscription comprennent la participation au colloque, le lunch, les pauses-café, les actes du colloque et un exemplaire du CWATUP et du CoBAT coordonnés.
- 120,00 €  
Prix préférentiel réservé aux abonnés à *Jurimpratique* pour l'année 2009. Les frais d'inscription comprennent la participation au colloque, le lunch, les pauses-café, les actes du colloque et un exemplaire du CWATUP et du CoBAT coordonnés.

## Renseignements

Marylou Swaelens-Rolot  
Éditions Larcier  
+32 (0)10/48 26 19  
[jurimpratique@larcier.be](mailto:jurimpratique@larcier.be)

## Formation permanente

Chambre nationale (demande en cours)  
OBFG (demande en cours)



**larcier**

**jurim**  
*pratique*

REVUE PRATIQUE DE L'IMMOBILIER

## Les réformes du CWATUP et du CoBAT

**Colloque**  
**12 novembre 2009**

Sous la coordination de  
Manuela von Kuegelgen  
et Pierre-Yves Erneux



**larcier**

Invitation colloque

## Les réformes du CWATUP et du CoBAT

L'idée d'un colloque abordant de front les réformes du CWATUP et du CoBAT s'est imposée à *Jurimpratique* comme une évidence.

Les Régions bruxelloise et wallonne subissent toutes deux depuis longtemps un même frein à l'activité économique dû à la complexité croissante des textes, parfois leur inadéquation, la longueur et la lourdeur des procédures et l'inefficacité de certains instruments ou mécanismes.

Les objectifs unanimement exprimés par les législateurs bruxellois et wallons, qui en ont fait le fer de lance de la dernière législature, déclarent s'inscrire dans une démarche de simplification et de rationalisation des codes, accompagnée d'évolutions parfois marquantes tant en termes d'aménagement du territoire que d'urbanisme.

Ainsi exprimé, le but de ces réformes rejoint sans doute deux préoccupations majeures des acteurs de l'immobilier : la rapidité et l'efficacité.

Toutefois, l'impact et l'effet pratique des nouveaux textes seront-ils réellement ceux escomptés ? L'accélération législative ne conduit-elle pas des zones de non droit, au détriment de la sécurité juridique ?

Dans une optique de critique constructive, le comité de rédaction de *Jurimpratique* vous propose une analyse transversale et de synthèse des principaux axes de ces réformes au travers d'exposés centrés sur leur incidence concrète pour la pratique à la fois des juristes et des opérateurs économiques.

Au-delà de l'analyse des textes, cette journée d'étude veut ainsi offrir une grille de lecture et un outil de travail.



Les participants au colloque se verront remettre, outre le numéro de la revue *Jurimpratique* reprenant les actes du colloque, un exemplaire du CWATUP et du CoBAT, coordonnés au 1<sup>er</sup> septembre 2009 et reliés en un volume.

- 8h30 ▶ **Accueil**
- 9h00 ▶ 9h20 **Aperçu général de la réforme à Bruxelles et en Wallonie**  
Philippe Levert et Manuela von Kugelgen
- 9h20 ▶ 9h40 **La réforme de la planification en Wallonie**  
Francis Haumont
- 9h40 ▶ 10h00 **La réforme de la planification à Bruxelles**  
François Tulkens
- 10h00 ▶ 10h20 **Le rapport urbanistique et environnemental dans le CWATUP**  
Michel Delnoy
- 10h20 ▶ 11h00 **Pause-café**
- 11h20 ▶ 11h40 **Le permis local d'urbanisme, successeur du permis de lotir en Wallonie : révolution ou lifting ? Réforme de la procédure en matière de voirie**  
Etienne Orban de Xivry
- 11h40 ▶ 12h00 **Dérogations aux plans et règlements à Bruxelles et en Wallonie**  
Renaud van Melsen et Lionel de Briey
- 12h00 ▶ 12h20 **Plans et permis modificatifs dans la réforme du CoBAT**  
Tanguy Vandendput
- 12h20 ▶ 13h30 **Lunch**
- 13h50 ▶ 14h10 **Les infractions et régularisations. Les frais générateurs de permis**  
Joël van Ypersele
- 14h10 ▶ 14h30 **La protection du patrimoine revisitée : assouplissement ou durcissement déguisé ?**  
Christophe Thiebaut
- 14h30 ▶ 14h50 **La réforme des recours dans le CoBAT**  
Philippe Coenraets
- 14h50 ▶ 15h10 **Les pouvoirs du fonctionnaire délégué en Région Wallonne**  
Patrick Henry et Nathalie Van Damme
- 15h10 ▶ 15h40 **Pause-café**
- 15h40 ▶ 16h00 **L'extension des pouvoirs du fonctionnaire délégué dans le CoBAT : précaution ou prise de pouvoir ?**  
Manuela von Kuegelgen
- 16h00 ▶ 16h20 **Aspects notariaux des réformes**  
Pierre-Yves Erneux
- 16h20 ▶ 17h00 **Conclusions générales et questions-réponses**  
Pierre-Yves Erneux, Philippe Levert et Manuela von Kuegelgen
- 17h00 ▶ **Clôture**

## INSCRIPTION

À retourner avant le 5 novembre 2009

### Colloque Les réformes du CWATUP et du CoBAT

Fax : +32 (0)10/48 27 50 • Téléphone : +32 (0)10/48 26 19 • E-mail : [jurimpratique@larcier.be](mailto:jurimpratique@larcier.be) • En ligne : [www.larcier.com](http://www.larcier.com)

Courrier postal : Editions Larcier - Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Qualité/Fonction \_\_\_\_\_

Adresse de facturation \_\_\_\_\_

Société ou organisation \_\_\_\_\_

Rue et n° \_\_\_\_\_

N° de TVA \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

CP - Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Je suis abonné à la revue *Jurimpratique* pour l'année 2009 et bénéficie d'un prix préférentiel d'inscription au colloque : 120,00 €

Je m'inscris au colloque et je bénéficie d'un an d'abonnement\* à prix réduit à la revue *Jurimpratique* : 270,00 €.

Je m'inscris au colloque : 220,00 €

Je souscris à un an d'abonnement\* à la revue *Jurimpratique* : 250,00 €

\*L'abonnement couvre l'année civile 2009. Il est prolongé automatiquement sauf résiliation avant l'échéance.

L'inscription n'est pas effective avec le paiement seul. Il est nécessaire de nous faire parvenir un formulaire d'inscription.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du paiement.

Le paiement se fera après réception de la facture.

Montant à verser sur le compte de De Boeck Services n° 250-0102310-60 – IBAN BE73 2500 1023 1060 – BIC GEBABEBB avec la mention : Colloque Jurimpratique du 12 novembre 2009 (nom et prénom du participant)

Le règlement de ces données par le Groupe De Boeck s.a. 39 rue des Minimes, 1000 Bruxelles est effectué dans un but exclusivement commercial et administratif. Conformément à la loi du 8/7/1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que du droit de vous opposer au traitement de ces données à des fins de marketing direct. Tout renseignement concernant leur traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, 139, rue Haute - 1000 Bruxelles.

Date et signature